Ville de Bruxelles
Mme G. SCHILLEBEECKX
Département Urbanisme
Plans et autorisations
Boulevard Anspach, 6
B – 1000 BRUXELLES

V/Réf. : 36F/05 (corr. M. A. Duchâtel)
N/Réf. : AVL/KD/BXL-2.1863/s.381
Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le

Madame,

Objet : BRUXELLES. Rue des Fabriques, 17.
Réaménagement de l'immeuble à appartements et rehaussement de l'immeuble.

En réponse à votre courrier du 18 novembre 2005, en référence, réceptionné le 21 novembre, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance qu'en sa séance du 7 décembre 2005 et concernant l'objet susmentionné, notre Assemblée s'est prononcée comme suit.

Le projet porte sur le surhaussement d'un immeuble datant des années 1960-70, implanté en retrait de l'alignement du front de bâtisse. La façade de l'immeuble est inscrite dans la zone de protection des anciennes brasseries Van Doren situées à l'angle de la rue des Fabriques et de la place du Jardin aux Fleurs. La rue des Fabriques, percée en 1804, est inscrite au PRAS en zichée pour avoir conservé la cohérence de son caractère XIXe siècle, illustré notamment par les deux immeubles mitoyens du n°17.

La surhausse proposée constituerait le 4e étage d'un immeuble situé en rupture d'alignement et à toiture plate. L'accroissement de volume dépasserait largement les hauteurs de corniche des immeubles mitoyens.

La Commission estime que cet immeuble constitue déjà une exception dans la rue dont il ne convient pas d'accentuer l'impact visuel. Elle décourage, dès lors, fermement le surhaussement de cet immeuble afin de ne pas porter atteinte à l'homogénéité de la rue et pour préserver les perspectives vers et depuis les anciennes brasseries Van Doren.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments très distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

J. DEGRYSE
Président

C.c. : A.A.T.L. – D.M.S. (Mme S. Valcke) ; A.A.T.L. – D.U.